



Réf. Farde e-Assemblées : 2585638

N° OJ : 7

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2024

Objet : Asbl "Maison de la Francité".- Subside : 20.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2024;

Considérant que l'asbl "Maison de la Francité" demande un subside de 20.000,00 EUR pour aider à couvrir les frais de fonctionnement;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article unique.- Un subside de 20.000,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2024 est octroyé au profit de l'asbl "Maison de la Francité".

Annexes :